Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 03/pfd/162298
N/réf. : AVL/ah/BSA-2.3/s371
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Place des Coopérateurs. Demande de permis unique portant sur l'abattage de deux arbres à haute tiges. Avis conforme.

En réponse à votre courrier du 23 mai, réceptionné le 25 mai 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 1er juin 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

Les deux arbres sur lesquels porte la demande d'abattage sont un épicéa commun (*Picea abies*) et un faux-cyprès (*Chamaecyparis lawsoniana*) situés dans l'emprise de la Cité Moderne, classée comme ensemble.

Les arbres sont plantés dans deux jardinets à front de la place des Coopérateurs, et ce, à une distance, de 1,50 m et de 60 cm de la façade des habitations dont ils obturent les baies dans une large mesure. Comme aucun des deux sujets ne revêt de l'intérêt, ni du point de vue botanique et dimensionnel, ni du point de vue esthétique et paysager, et que, de surcroît, ils ne font pas partie de la composition originelle des espaces verts de la cité-jardin, la Commission marque son accord sur la demande d'abattage.

Par ailleurs, elle insiste pour que l'aspect des plantations soit pris en compte dans un plan de gestion globale de la Cité Moderne.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.